Acte de mariage passé devant Laurent Augustin Agarrat, officier de l'état civil de la Commune de La Garde pour l'année 1833. Exposé le 1er janvier 1833

MAIRIE d — ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent trente-trois*, à *heure* du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans ; né à département
d le du mois d mil
profession d domicilié à
N.° département d fils d
profession d domicilié à département
d et d

Et d
âgée de ans, née à département d
le du mois d mil domiciliée
à département d fille de
profession d
domicilié à département d
et d

Les actes préliminaires sont

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du tritre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage* concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Epoux*.

Les déclarans ont contracté prendre en mariage l'un

En présence d domicilié à département
d âgé de ans, profession d
D domicilié à département
d âgé de ans, profession d
D domicilié à département
d âgé de ans, profession d
Et d domicilié à département
d âgé de ans, profession d

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi

COMMUNE d

TABLE *Alphabétique des Mariages.* — 1833.

NOMS ET PRÉNOMS DES MARIÉS.	NUMÉROS des ACTES.	DATES des ACTES.